

N° 27

6 JUIL.

2006

hebdomadaire

Page 1361

à 1396

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



**LA FORMATION
D'APPRENTI
JUNIOR**

Apprentissage (pages I à XIV)

- *La formation d'apprenti junior.*
D. n° 2006-764 du 30-6-2006. JO du 1-7-2006 (NOR : MENE0601527D)
- *La formation d'apprenti junior.*
C. n° 2006-108 du 30-6-2006 (NOR : MENE0601690C)
- *Engagement en faveur de la promotion auprès des entreprises du parcours d'initiation aux métiers dans le cadre de l'apprentissage junior.*

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1365 **Conseils, comités et commissions** (RLR : 122-0)
Commission nationale d'action sociale.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601632A)
- 1366 **Relations avec les associations** (RLR : 160-3)
Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
A. du 29-6-2006 (NOR : MENE0601587A)
- 1369 **Relations avec les associations** (RLR : 160-3)
Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
A. du 29-6-2006 (NOR : MENE0601689A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1370 **Classes préparatoires aux grandes écoles** (RLR : 471-1a)
Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques accessibles aux bacheliers pour l'année 2006-2007.
A. du 19-5-2006. JO du 24-6-2006 (NOR : MENS0601476A)
- 1371 **Brevet de technicien supérieur** (RLR : 544-4a)
Épreuves de langues vivantes étrangères au BTS.
N.S. n° 2006-107 du 29-6-2006 (NOR : MENS0601639N)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1372 **Orientation des élèves** (RLR : 523-0)
Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.
A. du 14-6-2006. JO du 23-6-2006 (NOR : MENE0601513A)
- 1372 **Programmes** (RLR : 524-7)
Programme d'enseignement de philosophie en classe terminale de la série technologique "techniques de la musique et de la danse".
A. du 15-6-2006. JO du 24-6-2006 (NOR : MENE0601484A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1373 **Nomination**
Doyen du groupe "Établissements et vie scolaire" de l'inspection générale de l'éducation nationale.
A. du 29-6-2006 (NOR : MENI0601568A)

- 1373 **Nominations**
Commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de 2ème classe à pourvoir.
A. du 19-6-2006. JO du 23-6-2006 (NOR : MENI0601468A)
- 1374 **Nominations**
Jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - session 2007.
A. du 8-6-2006. JO du 21-6-2006 (NOR : MEND0601477A)
- 1374 **Nominations**
Jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère et de 2ème classe de l'INSERM - année 2006.
A. du 20-6-2006 (NOR : MENZ0601671A)
- 1375 **Nominations**
Présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours de professeur des écoles - session 2007.
A. du 22-6-2006 (NOR : MENH0601590A)
- 1375 **Liste d'aptitude**
Accès aux fonctions de directeur d'EREA - année 2006.
A. du 23-6-2006 (NOR : MEND0601588A)
- 1378 **Liste d'aptitude**
Accès aux fonctions de directeur d'ERPD - année 2006.
A. du 23-6-2006 (NOR : MENE0601601A)
- 1379 **Nominations**
CAPN des professeurs agrégés.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601576A)
- 1380 **Nominations**
CAPN des infirmières et infirmiers du MEN.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601637A)
- 1381 **Nominations**
CAPN des conseillers techniques de service social.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601647A)
- 1381 **Nominations**
CAPN des assistants de service social.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601654A)
- 1382 **Nominations**
CAPN des ingénieurs de recherche.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601579A)
- 1383 **Nominations**
CAPN des assistants ingénieurs.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601578A)
- 1383 **Nominations**
CAPN des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601581A)
- 1384 **Nominations**
CAPN des techniciens de recherche et de formation.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601580A)

- 1384 **Nominations**
CAPN des agents techniques de recherche et de formation.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601582A)
- 1385 **Nominations**
CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601583A)
- 1385 **Nominations**
CAPN des agents des services techniques de recherche et de formation
et des agents d'administration de recherche et de formation.
A. du 21-6-2006 (NOR : MENH0601577A)
- 1386 **Nominations**
CAPN des personnels techniques de laboratoire des établissements
d'enseignement.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601631A)
- 1388 **Nominations**
CAPN des adjoints administratifs des services déconcentrés.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601655A)
- 1389 **Nominations**
CAPN des agents administratifs des services déconcentrés.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601633A)
- 1390 **Nominations**
CAPN des maîtres ouvriers et chefs de garage des services déconcentrés.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601648A)
- 1390 **Nominations**
CAPN des ouvriers d'entretien et d'accueil des services déconcentrés.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601658A)
- 1391 **Nominations**
CAPN des ouvriers professionnels des établissements d'enseignement
conducteurs d'automobile et agents chefs de 1ère catégorie.
A. du 28-6-2006 (NOR : MENH0601659A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1392 **Vacance d'emploi**
Agent comptable de l'université du Sud Toulon Var.
Avis du 23-6-2006 (NOR : MEND0601586A)
- 1392 **Vacance de poste**
Agent comptable du CRDP Nord - Pas-de-Calais.
Avis du 28-6-2006 (NOR : MENH0601653V)
- 1393 **Vacance de poste**
Conseiller technique de service social au MEN.
Avis du 28-6-2006 (NOR : MENH0601657V)
- 1394 **Vacance d'emploi**
Emploi de statut second degré à l'IUFM du Pacifique.
Avis du 28-6-2006 (NOR : MENH0601662V)
- 1394 **Vacances de postes**
Professeurs agrégés ou certifiés à l'institut de Vanves du CNED.
Avis du 26-6-2006 (NOR : MENY0601584V)

ORGANISATION GÉNÉRALE

CONSEILS, COMITÉS ET COMMISSIONS

NOR : MENH0601632A
RLR : 122-0

ARRETE DU 28-6-2006

MEN
DGRH C1-3

Commission nationale d'action sociale

*Vu D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D n° 2006-572
du 17-5-2006 ; A. du 4-10-1991 mod. ; A. du 17-5-2006*

Article 1 - L'article 3 de l'arrêté du 4 octobre 1991 modifié est **remplacé** par les dispositions ci-après :

Représentent l'administration :

- le directeur général des ressources humaines ou son représentant, président ;
- le directeur de l'encadrement ou son représentant ;
- le directeur des affaires financières ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou son représentant ;
- le recteur de l'académie de Créteil ou son représentant ;
- le recteur de l'académie de Dijon ou son représentant ;
- le chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées ou son représentant ;
- le chef du service de l'action administrative et de la modernisation ou son représentant.

Article 2 - Les deux premiers alinéas de l'article 9 de l'arrêté du 4 octobre 1991 modifié sont **remplacés** par les dispositions ci-après :

La section permanente, présidée par le directeur général des ressources humaines ou son représentant comprend :

- le directeur des affaires financières ou son représentant ;
- le recteur de l'académie de Dijon ou son représentant ;
- le chef du service de l'action administrative et de la modernisation ou son représentant.

Article 3 - L'article 10 de l'arrêté du 4 octobre 1991 modifié est **remplacé** par les dispositions ci-après :

Le secrétariat de la commission nationale d'action sociale et de sa section permanente est assuré par le bureau de l'action sanitaire et sociale de la direction générale des ressources humaines.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le secrétaire général

Dominique ANTOINE

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 juin 2006, la "Confé-

dération syndicale des familles", qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

L'agrément accordé à la "Confédération syndicale des familles" est étendu aux structures locales dont la liste est annexée au présent arrêté.

Annexe

LISTE DES STRUCTURES LOCALES DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

Dépt.	Union départementale	Mél.	Président	Téléphone	Télécopie
01	Ain 15, rue Gabriel Vicaire 01000 Bourg-en-Bresse	udcsf01@wanadoo.fr	Marguin Joseph	04 74 22 91 05	04 74 22 07 93
02	Aisne 1, place Carnegie 02700 - Fargniers		Carlier Denis	03 23 57 96 24	03 23 57 52 45
12	Aveyron 497, avenue du Rouergue 12000 Rodez		Landie Josiane	05 65 73 14 98	05 65 43 37 82
13	Bouches-du-Rhône 10, boulevard Cassini 13004 Marseille	udcsf13@wanadoo.fr	Michel Françoise	04 91 48 75 26	04 91 42 15 69
14	B.A. du Calvados 126, rue Caponière 14000 Caen	csf-14@wanadoo.fr	Leprince Françoise	02 31 86 41 74	02 31 86 41 74
18	Cher 20, rue du Prinal 18000 Bourges	udcsf18@club-internet.fr	Giraud Elisabeth	02 48 65 01 96	02 48 65 39 73
21	Côte-d'Or 15, rue Vaillant 21000 Dijon	udcsf21.@wanadoo.fr	Rollin Josette	03 80 68 05 00	03 80 68 04 95
22	Côtes-d'Armor 28, boulevard de l'Hérault 22000 Saint-Brieuc		Le Borgne Lionel	02 96 61 35 91	
25	Doubs 1, rue du Petit Chenois 26200 Montélimar		Henry Pierre	03 81 90 21 16	03 81 98 53 74
26	Drôme place des Carmes 26700 Pierrelatte	csf.montelimar@wanadoo.fr	Michel Marc	04 75 01 86 43	04 75 01 86 43
27	Eure 28 rue de Melleville 27000 Évreux	csf.evreux@wanadoo.fr	Magnan Geneviève	02 32 28 19 08	
29	Finistère 21 avenue de Provence 29200 Brest	udcsf.bruat@wanadoo.fr	Cozian Yvette	02 98 80 46 77	02 98 43 32 51

Dépt.	Union départementale	Mél.	Président	Téléphone	Télécopie
30	Gard 60, rue de Siegfried 3002 Nîmes cedex 6		Bernard Lucien	04 66 26 59 60	04 66 26 59 60
31	Haute-Garonne 49, rue de La République 31300 Toulouse	csf.ud31@wanadoo.fr	Tolsan Christiane	05 61 42 73 00	
33	Gironde 50, cours Jourmu Auber 33300 Bordeaux	confederation-syndicale- familles@wanadoo.fr	Sabat Bernard	05 56 39 81 51	05 56 39 81 51
34	Hérault 216, avenue de Louisville Montpellier cedex 4	Sodoto@wanadoo.fr	Guillou Jean	04 67 45 70 30	04 67 45 70 31
35	Ille-et-Vilaine 3, square Ludovic Trarieux 35200 Rennes	csf.ud35@cegetel.net	Martin Marie-Françoise	02 23 30 12 12	02 23 30 12 13
37	Indre-et-Loire 6, rue Jean Baptiste Greuze 37200 Tours	csfud37@free.fr	Foucre Dominique		
38	Isère 8 bis, rue Hector Berlioz 38000 Grenoble	csf.isere@wanadoo.fr	Bonnet Bernard	04 76 44 57 71	04 76 54 39 51
39	Jura 7, rue des Lilas 39000 Lons-le-Saunier		Picaud Christian	05 58 75 68 08	05 58 75 24 49
40	Landes 2, place Richard Feuillet 40440 Ondres	Conf.Synd.Familles@ wanadoo.fr	Broustaut Betty	05 59 45 25 92	05 59 45 22 04
42	Loire 5, rue Gouttebarge 42000 Saint-Étienne	csf.loire@wanadoo.fr	Peyron Francis	04 77 41 48 22	
43	Loire Atlantique avenue de Coubon 43700 Brives-Charensac		Laurent Sylvain	02 40 52 03 61	02 40 49 83 63
44	Haute-Loire 8, rue d Auvours 44000 Nantes	udcsf44@wanadoo.fr	Guillouard Marcel	02 40 47 56 33	02 40 89 72 23
45	Loiret 15, allée Camille Flammarion 45100 Orléans	csf.lasource@ wanadoo.fr	Gond Pierre	02 38 64 83 10	02 38 63 37 41
47	Lot-et-Garonne 7, rue Roger Johan 47006 Agen cedex		Miranda Maria de Fatima	05 53 69 37 35	05 53 69 37 85
49	Maine-et-Loire 14, place Louis Imbach 49100 Angers	CSF49@wanadoo.fr	Mary Marie-Claire	02 41 86 08 36	02 41 86 08 36
50	Manche HLM Les Mélézes 50400 Granville		Regnault Yvette	02 33 90 49 09	02 33 61 89 97
51	Marne 1, place des Mouettes 51100 Reims		Baba Aboubakar Mohamat	03 26 06 63 40	
54	Meurthe et Moselle 14, rue Henri Dunant 54150 Briey		Daubenfeld Jean-Claude	03 82 22 24 57	
56	Morbihan 12, rue Colbert 56100 Lorient	ud.csf1@tiscali.fr	Kirion Marie-Louise	02 97 21 56 26	02 97 64 23 53

Dépt.	Union départementale	Mél.	Président	Téléphone	Télécopie
57	Moselle 105, rue de la Gare 57550 Hargarten-aux-Mines	udcsf57@wanadoo.fr	Delaby Marc	03 87 82 53 00	
58	Nièvre 6, impasse Louis Stevenot 58000 Nevers		Perry Marie-France	03 44 45 54 17	03 44 45 54 17
60	Oise 35, rue du Général Leclerc 60000 Beauvais	udcsf.oise@tele2.fr	Meslien Louis-Joseph	03 44 20 45 54	03 44 20 55 88
62	Pas-de-Calais Bâtiment Le Galibier 62223 Saint-Nicolas	udcsf62@aol.com	Kerchove Sylviane	03 21 55 02 64	03 21 55 02 64
65	Hautes-Pyrénées 38, rue Eugène Tenot 65000 Tarbes	udcsf65@wanadoo.fr	Caperaa Christian	05 62 44 03 17	05 62 44 03 15
66	Pyrénées-Orientales 3, rue Deodat de Severac 66000 Perpignan	csf.66@wanadoo.fr	Antony Henriette	04 68 54 70 55	04 68 54 70 55
67	Bas-Rhin 7, rue des Grandes Arcades 67000 Strasbourg	udcsf67@wanadoo.fr	Strobel Francine	03 88 23 43 60	03 88 23 43 64
68	Haut-Rhin 2, rue Wilson 68100 Mulhouse	famillemonoparentale@ wanadoo.fr	Issaverntein Alain	03 89 45 40 89	03 89 46 11 73
69	Rhône allée du Textile 63, rue de La Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin		Grousson Michel	04 78 26 99 09	04 72 37 87 50
70	Haute-Saône 10, rue Pierre et Marie Curie 70400 Héricourt		Jordan Guy	03 84 46 25 53	
71	Saône-et-Loire 11, rue Jules Renard 71100 Chalon-sur-Saône	jclchevillot@yahoo.fr	Rameau Armand	03 85 41 98 13	
72	Sarthe 4, rue d' Arcole 72015 Le Mans cedex		Prevost Odile	02 43 28 01 44	02 43 28 01 44
73	Savoie BP 120 73200 Albertville	ud.csfsavoie@wanadoo.fr	Caffoz Jean-Loup	04 79 32 89 62	04 79 32 89 62
74	Haute-Savoie 3, rue Léon Rey Grange 74960 Meythet cedex	csf-74@wanadoo.fr	Dupont Georges	04 50 24 19 46	04 50 24 19 46
75	Paris 53, rue Riquet 75019 Paris	espinat@slc.asso.fr	Spinat Emmanuel	01 44 89 86 80	01 40 35 29 52
76	Seine-Maritime 55, quai du Havre 76000 Rouen	csf.rouen@wanadoo.fr	Lemarchand Véronique	02 35 89 62 68	02 35 89 30 01
77	Seine-et-Marne 8, square de Lorient 77000 Melun	udcsf@club-intemet.fr	Bertrand Jean	01 64 38 50 17	01 64 38 50 17
78	Yvelines 4, rue Esnault Pelterie 78500 Sartrouville	ud.csf.78@wanadoo.fr	Huchot Annie	05 49 95 54 26	05 49 95 20 46

Dépt.	Union départementale	Mél.	Président	Téléphone	Télécopie
79	Deux-Sèvres 2, rue Jacques Daguerre 79000 Niort	claud.maignuet@ libertysurf.fr	Maignuet Andrée	05 49 79 06 16	05 49 04 62 54
81	Tarn 36, avenue François Mitterrand 81100 Castres		Bone Jeannette	05 63 71 14 26	05 63 71 14 26
84	Vaucluse 74, avenue de l'Arrousaire 84000 Avignon		Meunier Guy	04 90 87 54 38	04 90 89 57 20
86	Vienne 60, rue de Slovénie 86000 Poitiers	udcsf86@wanadoo.fr	Hebras Denise	05 49 41 09 75	
87	Haute-Vienne 40, rue Charles Silvestre 87100 Limoges	udcsf87@wanadoo.fr	Combes Joël	05 55 37 52 26	05 55 38 11 87
88	Vosges 1, place d' Avrinsart 88000 Épinal	csf.vosges@wanadoo.fr	Schiano Di Cola Giro	03 29 35 16 81	03 29 64 28 08
90	Territoire de Belfort 51, rue de Mulhouse 90000 Belfort		Chretien Rémy	03 84 21 03 50	03 84 21 03 50
91	Essonne 111, rue Pierre Mendès France 91700 Ste Geneviève-des-Bois	csf91@free.fr	Cogard Marie-Ange	01 69 04 17 83	
92	Hauts-de-Seine 42, boulevard Beaumarchais 92230 Gennevilliers	csf92@wanadoo.fr	Besnard Odette	01 47 94 39 26	01 47 98 50 53
93	Seine-Saint-Denis 5, rue du Docteur Parat 93230 Romainville	ud-csf-93@wanadoo.fr	Brin Françoise	01 48 45 42 30	01 48 45 42 30
94	Val-de-Marne 4, voie des Castors 94320 Thiais	nona.jones@wanadoo.fr	Sadet Annick	01 48 53 83 57	
95	Val-d'Oise 26, rue Seny 95600 Eaubonne		Servain Denise	01 39 59 10 54	01 39 59 10 54
971	Guadeloupe 2108, immeuble Capitaine Point 97139 Les Abymes	udcsf.gwada @wanadoo.fr	Lascary Alain	05 90 32 70 88	
972	Martinique quartier Régéal Saint-Esprit 97270 Saint-Esprit		Jocelyn Philocles	05 96 56 66 26	05 96 56 66 26
973	Guyane BP 710 97336 Cayenne cedex	cfs973@wanadoo.fr	Auguste Marie-Evange	05 94 22 30 36	05 94 22 33 24

**RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS**
**NOR : MENE0601689A
RLR : 160-3**
ARRÊTÉ DU 29-6-2006
**MEN
DGESCO B2-3**

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêté du ministre de l'éducation natio-

nale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 juin 2006, l'association "Amnesty International section française", qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

E NSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES**

NOR : MENS0601476A
RLR : 471-1a

ARRÊTÉ DU 19-5-2006
JO DU 24-6-2006

**MEN
DES A9**

Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques accessibles aux bacheliers pour l'année 2006-2007

Vu code de l'éducation ; arrêtés du 3-7-1995 ; arrêtés du 20-6-1996 ; A. du 20-8-1997 ; A. du 7-1-1998 ; A. du 3-5-2005 ; avis du ministre de la défense du 27-2-2006 ; avis du ministre de l'agriculture et de la pêche du 15-2-2006 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22-3-2006 ; avis du CNESER du 20-3-2006

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques accessibles aux bacheliers durant l'année scolaire 2006-2007, s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précitées ci-après :

Thème : "La recherche du bonheur"

- 1) "Le chercheur d'or" (Jean-Marie Le Clézio).
- 2) "La Vie heureuse" suivie de "La Brièveté de la vie" (Sénèque) (traduction de François Rosso, éditions Arléa).
- 3) "Oncle Vania" (Anton Tchekhov) (traduction d'André Markowicz et Françoise Morvan,

éditions Actes Sud Babel).

Thème : "Puissances de l'imagination"

1) "Don Quichotte" (Cervantès) (volume I jusqu'au chapitre 32 inclus) (traduction Aline Schulman, collection Points Seuil, éditions du Seuil).

2) "Un amour de Swann" (Marcel Proust).

3) "Recherche de la vérité" (Malebranche) (parties II et III du livre II).

Article 2 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2006-2007 s'appuie notamment sur le second thème cité à l'article 1er, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 3 de ce thème.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement supérieur
Jean-Marc MONTEIL

**BREVET DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR**

NOR : MENS0601639N
RLR : 544-4a

**NOTE DE SERVICE N°2006-107
DU 29-6-2006**

**MEN
DGES B2-2**

Épreuves de langues vivantes étrangères au BTS

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs
d'académie, directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale ; au directeur
du service interacadémique des examens et concours ;
au directeur du Centre national d'enseignement
à distance ; aux chefs d'établissement*

■ La présente note de service a pour objet d'actualiser les dispositions réglementaires concernant le choix des langues vivantes étrangères autorisées pour les épreuves des examens du brevet de technicien supérieur. Elle **annule et remplace** la note de service n° 92-340 du 14 avril 1992.

Épreuves obligatoires

Peuvent faire l'objet d'épreuves obligatoires au brevet de technicien supérieur :

- langue vivante I : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;

- langue vivante II : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, langues mélanésiennes, occitan-langue d'oc, tahitien.

Épreuves facultatives

Peuvent faire l'objet d'épreuves facultatives orales au brevet de technicien supérieur :

- allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois espagnol, finnois, grec

moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, langues mélanésiennes, occitan-langue d'oc, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans.

Ces choix ne sont toutefois possibles, tant pour les épreuves obligatoires que facultatives, que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, compte tenu de la technicité des brevets de technicien supérieur.

À défaut, un candidat peut être conduit à subir l'épreuve de langue dans une autre académie que celle où il s'est inscrit. Dans cette perspective, et de façon à pouvoir organiser les prochaines sessions avec le souci d'équilibrer au mieux les charges entre services rectoraux, un état des ressources par académie pour les langues nouvellement incluses vous sera communiqué très prochainement.

Si aucune possibilité ne peut être trouvée, le candidat sera conduit à formuler un autre choix. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux brevets de technicien supérieur pour lesquels les arrêtés de spécialités prévoient des modalités particulières concernant le choix de langues.

Ces dispositions s'appliquent à compter de la session 2007. Aucune dérogation à ces dispositions ne pourra être accordée.

Il convient d'assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente note de service.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur
Jean-Marc MONTEIL

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ORIENTATION DES ÉLÈVES

NOR : MENE0601513A
RLR : 523-0

ARRÊTÉ DU 14-6-2006
JO DU 23-6-2006

MEN
DGESCO A1-2

Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

Vu code de l'éducation, not. art. L. 332-4 et L. 351-2 à L. 351-3, tels que mod. par L. n° 2005-102 du 11-2-2005, not. art. L. 146-9 ; D. n° 96-465 du 29-5-1996 mod. par D. n° 2005-1013 du 24-8-2005, not. art. 5-2 ; A. du 7-12-2005 ; avis du CSE du 18-5-2006

Article 1 - Il est ajouté à l'article 1er de l'arrêté du 7 décembre 2005 susvisé un alinéa ainsi rédigé :

“ - un représentant de parents d'élèves des établissements d'enseignement privés sous contrat.”

Article 2 - Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

PROGRAMMES

NOR : MENE0601484A
RLR : 524-7

ARRÊTÉ DU 15-6-2006
JO DU 24-6-2006

MEN
DGESCO A1-4

Programme d'enseignement de philosophie en classe terminale de la série technologique “techniques de la musique et de la danse”

Vu code de l'éducation, not. art. L. 231-1, L. 311-2 et L.311-3 ; A. du 5-7-1983 ; A. du 27-5-2003 ; avis du CSE du 18-5-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 5 juillet 1983 susvisé relatives au programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série technologique “techniques de la musique et de la danse” sont abrogées et remplacées par les dispositions de

l'arrêté du 27 mai 2003 relatives au programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série scientifique.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENI0601568A

ARRÊTÉ DU 29-6-2006

MEN
IG

Doyen du groupe "Établissements et vie scolaire" de l'inspection générale de l'éducation nationale

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 4, ens. dispositions de art. R. * 241-3 et R. * 241-4 du code de l'éducation ; A. du 1-9-12-1989 mod. ; A. du 8-7-2004*

Article 1 - M. François Le Goff, inspecteur

général de l'éducation nationale, est nommé à compter du 1er juillet 2006 et pour une période de deux ans renouvelable, doyen du groupe "Établissements et vie scolaire".

Article 2 - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 juin 2006

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Gilles de ROBIEN

NOMINATIONS

NOR : MENI0601468A

ARRÊTÉ DU 19-6-2006
JO DU 23-6-2006

MEN
IG

Commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de 2ème classe à pourvoir

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 19 juin 2006 :

Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de 2ème classe à pourvoir :

- M. Marcel Pochard, conseiller d'État, président ;

- M. Dominique Antoine, secrétaire général ;

- M. Roland Debbasch, directeur général de l'enseignement scolaire ;

- M. Gilles Bloch, directeur général de la recherche et de l'innovation ;

- M. Jean-Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur ;

- M. Paul Peny, directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant ;

- M. Thierry Bossard, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ;

- M. Yvon Céas, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe.

Sont nommés membres de la commission chargée d'apprécier le niveau et la nature des responsabilités exercées par les fonctionnaires, visés à l'avant-dernier alinéa de l'article 6 du décret du 13 octobre 1999 modifié, candidats à un emploi d'inspecteur général de 2ème classe,

outre les représentants du corps, titulaires et suppléants, élus en application de l'article 2 du décret du 14 décembre 1994 relatif aux modalités de nomination au tour extérieur dans certains corps d'inspection et de contrôle de la fonction publique de l'État :

- M. Thierry Bossard, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, président ;
- M. Dominique Antoine, secrétaire général, ou son représentant ;

- M. Roland Debbasch, directeur général de l'enseignement scolaire, ou son représentant ;
 - M. Gilles Bloch, directeur général de la recherche et de l'innovation, ou son représentant ;
 - M. Jean-Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur, ou son représentant.
- L'arrêté du 18 avril 2005 modifié portant nomination aux commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2ème classe à pourvoir est **abrogé**.

NOMINATIONS

NOR : MEND0601477A

ARRÊTÉ DU 8-6-2006
JO DU 21-6-2006

MEN
DE B2-2

Jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - session 2007

- Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 juin 2006 :
 - Mme Nicole Ferrier, inspectrice générale de

l'éducation nationale, est nommée présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux-session 2007 ;

- M. Émilien Sanchez, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommée vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux-session 2007.

NOMINATIONS

NOR : MENZ0601671A

ARRÊTÉ DU 20-6-2006

MEN
INSERM

Jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère et de 2ème classe de l'INSERM - année 2006

- Par arrêté du directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, en date du 20 juin 2006, sont nommées membres du jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de 1ère et de 2ème classe au titre de l'année 2006 les personnalités mentionnées ci-après :

Au titre du conseil scientifique

- M. Jean-Jacques Benoliel
- M. Pierre Carayon
- Mme Laure Coulombel
- Mme Anne Dejean
- M. Laurent Toubiana

Au titre des personnalités scientifiques

- M. Christian Barillot
- Mme Nathalie Cartier
- M. Rodolphe Fischmeister
- M. Jean-Michel Pawlotsky
- Mme Gabrielle Planelles.

NOMINATIONS

NOR : MENH0601590A

ARRÊTÉ DU 22-6-2006

MEN
DGRH D1

Présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours de professeur des écoles - session 2007

Vu arrêté interminist. du 10-5-2005 mod., not. art. 11

Article 1 - Mme Martine Safra, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité de français.

Article 2 - M. Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité de mathématiques.

Article 3 - M. Philippe Claus, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie pour le champ disciplinaire d'histoire et géographie.

Article 4 - M. Christian Loarer, inspecteur

général de l'éducation nationale, est nommé président de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie pour le champ disciplinaire des sciences expérimentales et technologie.

Article 5 - Les nominations des présidents de ces commissions nationales sont prononcées au titre de la session 2007.

Les sujets du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours sont choisis selon les dispositions de l'arrêté du 10 mai 2005 modifié susvisé et arrêtés par le ministre sur proposition du président de chaque commission nationale.

Article 6 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

**LISTE
D'APTITUDE**

NOR : MEND0601588A

ARRÊTÉ DU 23-6-2006

MEN
DE B2-3

Accès aux fonctions de directeur d'EREA - année 2006

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod., not. art. 5 ; avis de la commission consultative paritaire nationale des directeurs d'EREA du 7-6-2006

Article 1 - Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté ouverte au titre de l'année 2006.

Liste principale

Nom - Prénom	Grade	Emploi
Beck Jean-Christophe	professeur des écoles	directeur de l'institut médico-éducatif Les mouettes du Rhin à Strasbourg (67) académie de Strasbourg
Begou Dany	professeur des écoles	directrice de l'ERPD de Conflans-Sainte-Honorine (78) académie de Versailles
Bertin Chantal	professeur des écoles	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège Stendhal à Nantes (44) académie de Nantes
Blondel Pierrick	professeur de lycée professionnel	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège R. Surcouf à Saint-Malo (35) académie de Rennes
Briot Alain	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège A. Franck à Saint Dizier (52) académie de Reims
Gauthier Guy	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège de la Rabière à Joué-les-Tours (37) académie d'Orléans Tours
Lemaire Gérald	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège de la côte Rousse à Chambéry (73) académie de Grenoble
Lutz Jacques	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Masbou à Figeac (46) académie de Toulouse
Mercier Gabriel	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Hauts de Peroy (54) académie de Nancy-Metz
Sintes Pierre-Yves	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège les Deux Pins à Frontignan (34) académie de Montpellier
Veaux Roland	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège La Garrosse à Saint A. de Cubza (33) académie de Bordeaux

Liste complémentaire

Nom - Prénom	Grade	Emploi
Dupont Alain	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège L. Blum à Villeneuve-d' Asq (59) académie de Lille
Toniutti Pierre	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA faisant fonction de principal adjoint collège Joliot Curie à Fontenay-sous-Bois (94) académie de Créteil
Cazeau Luc	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA chargé des fonctions de directeur de l'EREA Les Chirons de Puymoyen (16) académie de Poitiers
Jugnier Jean-Baptiste	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Clavel à Avallon (89) académie de Dijon
Foray Bernard	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Senghor à Ifs (14) académie de Caen
Gérard Christian	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège de Bouxwiller (67) académie de Strasbourg
Soglia Alain	professeur des écoles	directeur de l'institut de rééducation mixte de Fourny à Pont-du-Casse (47) académie de Bordeaux
Bierdel Xavier	professeur des écoles	directeur de l'institut médico-éducatif de Vire-sur-Lot (46) académie de Toulouse
Label Maryse	professeur des écoles	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège Jorissen à Drancy (93) académie de Créteil
Bourgougnon Christine	professeur des écoles	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège P. Eluard (92) académie de Versailles
Forony Alain	professeur des écoles	directeur du centre médico-psychopédagogique de Grenoble (38) académie de Grenoble
Hinterholz François	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège La Carrière à Saint Avoild (57) académie de Nancy Metz
Wacheux Nadine	professeur des écoles	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège Vauban à Maubeuge (59) académie de Lille
Dufau Jean-Paul	professeur des écoles	directeur de l'EES Montaigu à Melun (77) académie de Créteil
Guerra Jean-Jacques	professeur des écoles	directeur du centre médico-psychopédagogique de Pessac (33) académie de Bordeaux

Nom - Prénom	Grade	Emploi
Masse Bertrand	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Le Galinet à Blain (44) académie de Nantes
Auger Didier	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège La Motte Brûlon à Rennes (35) académie de Rennes
Bigot Jean-Pierre	professeur de lycée professionnel	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Pierre Brossolette à Bruz (35) académie de Rennes
Imbert Pascal	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Ernest Renan à Saint-Herblain (44) académie de Nantes
Francheteau Jean-Pierre	professeur des écoles	directeur du centre médico-psychopédagogique de la Roche-sur Yon (85) académie de Nantes
Cognard Claude	professeur des écoles	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège H. Wallon à Vigneux-sur-Seine (91) académie de Versailles
Brindeau Gilles	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA au collège J. Kerbellec à Queven (56) académie de Rennes
Hervé Christine	professeur des écoles	directrice adjointe chargé de SEGPA au collège Paul Eluard à Chalette-sur-Loing académie d'Orléans-Tours
Colin Patricia	professeur d'EPS	directrice adjointe chargée de SEGPA au collège Combe de Savoie à Albertville (73) académie de Grenoble

Article 2 - Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 2006
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'encadrement
Paul DESNEUF

**LISTE
D'APTITUDE**

NOR : MENE0601601A

ARRÊTÉ DU 23-6-2006

MEN
DE B2-3

Accès aux fonctions de directeur d'ERPD - année 2006

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod., not. art. 5 ; avis de la commission consultative paritaire nationale des directeurs d'ERPD du 7-6-2006

Article 1 - Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école régionale du premier degré ouverte au titre de l'année 2006.

(suite
de la
page
1378)

Liste principale

Nom - Prénom	Grade	Emploi
Vautier Alexandre	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA collège René Cassin à Chanteloup-les-Vignes (78) académie de Versailles

Liste complémentaire

Nom - Prénom	Grade	Emploi
Dupont Marc	professeur des écoles	directeur adjoint chargé de SEGPA collège Léon Blum à Villeneuve-d'Ascq (59) académie de Lille

Article 2 - Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'encadrement
Paul DESNEUF

NOMINATIONS

NOR : MENH0601576A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH B1-3

CAPN des professeurs agrégés

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914
du 10-10-1984 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2006

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2006 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- **Au lieu de** : "M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants, président",

lire : "M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines, président".

- **Au lieu de** : "M. Thierry Le Goff, chef de service, adjoint au directeur des personnels enseignants",

lire : "M. Thierry Le Goff, faisant fonction de chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines".

- Mme Mireille Emaer, faisant fonction de sous-directrice de la gestion des carrières, en remplacement de M. Didier Sabine.

b) Membres premiers suppléants

- M. Sébastien Mourot, attaché d'administration centrale, en remplacement de Mme Brigitte Cosson-Ladet.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Mme Anne Bentkowski, attachée d'administration centrale, en remplacement de Mme Nadège Balducci.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601637A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des infirmières et infirmiers du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 29-4-2004 mod. par A. du 28-4-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 29 avril 2004 modifié susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des infirmières et infirmiers du ministère de l'éducation nationale sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Dominique Antoine, directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Philippe Lafay, faisant fonction de sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des

personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Nadine Neulat, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction de l'enseignement scolaire,

lire : Mme Nadine Neulat, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Au lieu de : M. Fathie Boubertekh, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

lire : M. Fathie Boubertekh, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Jacqueline Pillet, chef du bureau de la gestion prévisionnelle, à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Gabrielle Fadiga, adjointe au chef du bureau des études de gestion prévisionnelle, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : M. Dominique Mozziconacci, adjoint au chef du bureau des études statutaires et de la réglementation, à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Dominique Mozziconacci, adjoint au chef du bureau des études statutaires et réglementaires, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau, des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601647A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des conseillers techniques de service social

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 ; D. n° 91-784 du 1-8-1991 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 4-4-2005, mod. par A. du 26-12-2005

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 4 avril 2005 modifié susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des conseillers techniques de service social sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Pelissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

NOMINATIONS

NOR : MENH0601654A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des assistants de service social

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983, ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-783 du 1-8-1991 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 29-4-2006 par arrêtés des 7-6-2004, 26-12-2005 et 27-3-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 29 avril 2004 modifié susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants de service social sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Pélissier, chef du

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Nadine Neulat, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction de l'enseignement scolaire,

lire : Mme Nadine Neulat, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants Suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de

santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau, des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du

bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601579A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

**CAPN des ingénieurs
de recherche**

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 3-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est **modifié** comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- M. Dominique Antoine, directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration ;
- M. Alain Marsigny, chef du service de l'administration centrale, adjoint au directeur ;
- Mme Monique Ronzeau, secrétaire générale de l'université Paris V.

Lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines ;
- Mme Danielle Saillant, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale ;
- Mme Monique Ronzeau, secrétaire générale du rectorat de Paris, chancellerie des universités.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur ;
- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées ;
- M. Philippe Lafay, secrétaire général de l'université de Rouen ;
- M. Jean-Pascal Bonhotal, secrétaire général de l'université Lyon I.

Lire :

- M. Didier Sabine faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières ;
- Mme Michèle Luneau, chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation ;
- M. Claude Ronceray, secrétaire général de l'université Paris VI ;
- M. François Paquis, secrétaire général de l'université Paris V.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601578A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des assistants ingénieurs

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 3-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est **modifié** comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur,

lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, tech-

niques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées,

lire :

- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la commission administrative paritaire nationale des assistants ingénieurs, représenteront le personnel :

Représentants suppléants

Au lieu de :

- Mme Michelle Turmo, université Bordeaux II,

lire :

- M. Jean-Luc Brucker, université Strasbourg I.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601581A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 3-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est **modifié** comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur,

lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées,

lire :

- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601580A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des techniciens de recherche et de formation

L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. ; n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 3-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des techniciens de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur ;
- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées.

Lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines ;
- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- Mme Danielle Saillant, sous-directrice de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale ;

- M. Philippe Christmann, secrétaire général de l'université Paris XIII.

Lire :

- M. Philippe Lafay, faisant fonction de sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale ;
- M. Pierre-Raoul Vernisse, secrétaire général de l'université de Nice.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation, représenteront le personnel :

Représentants suppléants

Au lieu de :

- Mme Françoise Farchi, université Paris IV,
- lire :
- M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot, université Paris X.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601582A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des agents techniques de recherche et de formation

VUL. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 3-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des agents techniques de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur,

lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Ramond chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des

bibliothèques et des musées,

lire :

- M. Didier Sabine faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601583A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRJ C1

CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 7-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur,

lire :

M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées,

lire :

- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601577A

ARRÊTÉ DU 21-6-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des agents des services techniques de recherche et de formation et des agents d'administration de recherche et de formation

L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ;

D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 proclamation des résultats du 7-2-2005

Article 1 - L'arrêté du 17 mars 2005 est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des agents des services tech-

niques de recherche et de formation et agents d'administration de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur, lire :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, lire :

- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la commission administrative paritaire nationale des agents des services techniques de recherche et de formation et d'agents d'administration de recherche et de formation, représenteront le personnel :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- Mme Pascale Perrin, université Paris VI ;
- Mme Rachel Haouche, université Lille I.

Lire :

- M. Denis Moissin, université Strasbourg I ;
- Mme Isabelle Hardy, IUFM de Limoges.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Denis Moissin, université Strasbourg I ;
- Mme Isabelle Hardy IUFM de Limoges.

Lire :

- M. Jacques Finet, université Grenoble I ;
- Mme Fatah Kaci, université Bordeaux I.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601631A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 96-273 du 26-3-1996 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 29-4-2004 mod. par arrêtés du 7-3-2005 et du 3-3-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 29 avril 2004 modifié, susvisé relatives à la composition des commissions administratives paritaires nationales compétentes à l'égard des personnels techniques de laboratoire sont **modifiées** comme suit :

Techniciens de laboratoire

Représentants de l'administration titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au

directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants de l'administration suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers,

sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Aides techniques de laboratoire

Représentants de l'administration titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration.

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants de l'administration suppléants

- **Au lieu de :** M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de

santé à la direction générale des ressources humaines.

Aides de laboratoire

Représentants de l'administration titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration.

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants de l'administration suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Agents techniques de laboratoire

Représentants de l'administration titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Représentants de l'administration suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de

santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601655A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des adjoints administratifs des services déconcentrés

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-713 du 1-8-1990 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 29-4-2004

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 29 avril 2004 susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs des services déconcentrés, sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Luciana Giorsetti, directrice des ressources humaines à l'université Antipolis à Nice,

lire : Mme Michèle Joliat, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Rouen.

Au lieu de : M. Édouard Leroy, chef du bureau de gestion des personnels à la direction des person-

nels, de la modernisation et de l'administration,
lire : M. Édouard Leroy, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Hélène Mesnard, adjointe au chef de la mission de la formation de la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Hélène Mesnard, adjointe au chef de la mission de la formation à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : M. Dominique Mozziconacci, adjoint à la chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,
lire : M. Dominique Mozziconacci, adjoint à la chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Dominique Belascain, chef du bureau des concours à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,
lire : Mme Dominique Belascain, chef du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF, à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe à la

chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Michelle Duke, adjointe à la chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601633A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des agents administratifs des services déconcentrés

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-712 du 1-8-1990 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 20-4-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 20 avril 2006 susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale du corps des agents administratifs des services déconcentrés, sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : M. Dominique Mozziconacci, adjoint au chef des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Dominique Mozziconacci, adjoint au chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la direction générale des ressources humaines,

Au lieu de : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Michelle Duke, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601648A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des maîtres ouvriers et chefs de garage des services déconcentrés

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 29-4-2004 mod. par arrêtés des 17-3-2005, 22-3-2005 et 22-3-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 29 avril 2004 modifié, susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des maîtres ouvriers et chefs de garage des services déconcentrés sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Péliissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, à la direction de

la modernisation et de l'administration,
lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601658A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CAPN des ouvriers d'entretien et d'accueil des services déconcentrés

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 20-4-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 20 avril 2006 susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des

ouvriers d'entretien et d'accueil sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la

modernisation et de l'administration,

lire : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0601659A

ARRÊTÉ DU 28-6-2006

MEN
DGRH C2-1

CA APN des ouvriers professionnels des établissements d'enseignement conducteurs d'automobile et agents chefs de 1ère catégorie

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 ; A. du 23-5-2006 ; A. du 30-7-2004 mod. par arrêtés des 22-2-2005, 17-3-2005, 22-3-2005 et 22-3-2006

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 30 juillet 2004 modifié, susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des ouvriers professionnels, conducteurs d'automobile et agents chefs de 1ère catégorie sont **modifiées** comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Chantal Pélissier, chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de

santé à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Cécile Bouvier, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des personnels sociaux et de santé à la direction générale des ressources humaines.

Représentants suppléants :

Au lieu de : M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines.

Au lieu de : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Geneviève Hickel, chef du bureau des études statutaires et de la réglementation à la direction générale des ressources humaines.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0601586V

AVIS DU 23-6-2006

**MEN
DE B1-2**

Agent comptable de l'université du Sud Toulon Var

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université du Sud Toulon Var est susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2006.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr>).

Cet emploi relève du groupe II des emplois d'agents comptables et est doté de l'échelonnement indiciaire de 642 à 966 brut. Il comporte une NBI de 40 points, une indemnité de gestion de 2ème catégorie et une indemnité de caisse et de responsabilité.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans**

les 15 jours qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à M. le président de l'université du Sud Toulon Var, BP 20132, 83957 La Garde cedex, tél. 04 94 14 22 62, fax. 04 94 14 25 04, mél. : planchou@univ-tln.fr

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr>).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENH0601653V

AVIS DU 28-6-2006

**MEN
DGRH C2-1**

Agent comptable du CRDP Nord - Pas-de-Calais

■ Le poste d'agent comptable au centre régional de documentation pédagogique Nord - Pas-de-

Calais, localisé à Lille, est déclaré vacant au 1er septembre 2006.

Activités

L'agent comptable du centre régional de documentation pédagogique Nord - Pas-de-Calais

assure la comptabilité de l'établissement, doté d'un budget de 5,2 millions d'euros. La comptabilité de cet établissement public, localisé sur six sites géographiques (un centre régional, quatre centres départementaux et une librairie) s'inscrit dans le cadre strict de la réglementation afférente aux EPA, et s'exerce au regard, notamment, d'une activité commerciale importante. La fonction d'agent comptable intègre donc l'encaissement des recettes comptables liées à la vente des produits pédagogiques et la consolidation des opérations financières réalisées, sous son contrôle, dans les centres départementaux de documentation pédagogique (encadrement de 8 régisseurs de recettes). L'agent comptable dispose de 3 collaborateurs. L'établissement assure la paye des personnels. L'agent comptable assure, en outre, l'ordonnement des recettes et des dépenses ainsi que la tenue et l'inventaire du parc des immobilisations. Il participera également à la mise en place du nouveau logiciel commercial.

Compétences souhaitées

Membre à part entière de l'équipe de direction, témoignant d'une réelle capacité à conseiller le directeur de l'établissement, l'agent comptable exerce ses compétences dans le respect des règles avec la rigueur nécessaire. Le poste exige un réel investissement personnel. Cet emploi requiert une maîtrise parfaite des outils bureautiques et des techniques comptables

ainsi qu'une adaptation rapide à nos applications informatiques. La connaissance de la comptabilité analytique serait appréciée. Ce poste réclame des déplacements académiques ou nationaux réguliers.

Ce poste peut convenir à un attaché principal d'administration scolaire et universitaire ou à un attaché disposant de l'expérience requise. Il est doté d'une NBI de 30 points et ouvre droit à l'attribution d'IFTTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires). Il est non logé.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double du dossier de candidature sera adressé à M. Dominique Beck, directeur du centre régional de documentation pédagogique Nord - Pas-de-Calais, 3, rue Jean Bart, BP 199, 59018 Lille cedex.

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENH0601657V

AVIS DU 28-6-2006

**MEN
DGRH C2-1**

Conseiller technique de service social au MEN

■ Un poste de conseiller technique de service social est déclaré vacant au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention, à la direction générale de l'enseignement scolaire, à compter du 1er septembre 2006.

Les missions du conseiller technique de service social portent sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre de l'action sociale en faveur des élèves.

À ce titre :

- il est chargé, en relation étroite avec le chef de bureau, de l'animation et des relations avec les conseillers techniques des recteurs et des inspecteurs d'académie ;
- il est responsable du suivi de certains dossiers : protection de l'enfance, droits de l'enfant, absentéisme, relations avec le ministère délégué à la famille, dans le cadre de la politique générale du ministère ;
- il apporte son conseil sur d'autres dossiers où son expertise peut être sollicitée ;
- il prépare les documents d'évaluation, les rapports, enquêtes, selon les besoins du service.

Le poste requiert : de fortes capacités d'organisation, de méthode et de rigueur ; des facultés d'analyse, de synthèse et de rédaction ; le sens de la négociation, ainsi qu'une expérience de coordination académique ou départementale.

Les candidatures revêtues de l'avis des autorités hiérarchiques, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un CV et des trois dernières fiches de notation devront parvenir sur papier libre **au plus tard trois semaines** après la date de la présente publication, au ministère de

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09, tél. 01 55 55 27 58, télécopie 01 55 55 16 41.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme la chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention, tél. 01 55 55 38 70.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MENH0601662V

AVIS DU 28-6-2006

MEN
DGRH A1-3

Emploi de statut second degré à l'IUFM du Pacifique

■ Est à pourvoir à l'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique, antenne de Nouvelle-Calédonie, à compter du 1er septembre 2006, un emploi de statut du second degré, **discipline lettres modernes : 0014.**

Cet emploi est destiné à la formation des professeurs de lycée et collège : 1ère année, préparation aux épreuves de CAPES des lettres modernes ; 2ème année, préparation et suivi des professeurs stagiaires dans la discipline.

Une expérience en formation des enseignants est souhaitable.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2005-194 du 18 novembre 2005 parue au B.O. n° 43 du 24 novembre 2005. Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, BP X4, 98852 Nouméa cedex. Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : philippe.lacombe@iufm-pacifique.nc, ainsi que du secrétaire général : jean-marie.angelot@iufm-pacifique.nc

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENY0601584V

AVIS DU 26-6-2006

MEN
CNER

Professeurs agrégés ou certifiés à l'institut de Vanves du CNED

■ Deux postes de professeurs agrégés ou certifiés de sciences humaines ou lettres ou langues sont susceptibles d'être vacants à l'institut de Vanves du CNED par voie de détachement à compter du 1er septembre 2006.

L'institut assure chaque année 250 formations à distance à près de 43 000 inscrits :

- préparations aux concours de recrutement du personnel enseignant du second degré (CAPES, CAPET, CAPLP, agrégations) ;
- formations supérieures diplômantes en partenariat avec les universités, formations non diplômantes de niveau post-baccalauréat.

Ces professeurs, en tant que responsables de formations organiseront des parcours de formation et veilleront à leur bon déroulement pédagogique et logistique, en s'attachant au respect des exigences de la chaîne de production. Ils pourront être amenés à participer au montage de dispositifs innovants avec des partenaires institutionnels, universités et grandes écoles. Ils assureront également le suivi administratif et budgétaire.

Une bonne connaissance des exigences de la préparation aux concours, une expérience du travail en équipe sont indispensables. Un usage courant de l'outil informatique est nécessaire.

En tant que professeurs détachés, ils seront soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devront assurer leurs fonctions sur le site de Vanves.

Les candidatures au détachement sur ces postes doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard deux semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2 boulevard Nicéphore

Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de chaque candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme la directrice de l'institut de Vanves, 60, boulevard du Lycée, 92171 Vanves cedex, tél. 01 46 48 23 01 et 01 46 48 23 25 (service de gestion des ressources humaines).

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		83 €	137 €	113,50 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP

par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP : Trésorerie générale de la Vienne
Code établissement 10071
Code guichet 86000
N° de compte 00001003010
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 12 57 70

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directrice de la publication : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Araniyas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert - **Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT :** SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70, mél. abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.